AFFAIRE N°5
03.03.2026 SDE_7_prise_courant_4_connecteurs

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260303-202603041607-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire

Le 3 Mars 2026 à 20h

Présents : Mme Marie-Madeleine MICHEL, Mme JEGU, M. VILT, Mme MAKLES, M. VELLY, Mme QUENOUAULT, M. VILPASTEUR, M. DELAMOTTE, M. PLESIER, Mme SELMER, M. LEMOINE, Mme FROSTIN, Mme BREGAINT, Mme TROTEL, M. PORTE, Mme Chantal MICHEL, M. HAMON, Mme RAOUL DUVAL, Mme LETESSIER
Absents excusés : M. LABBE
Absents : M. LEMAITRE, M. REBILLARD, Mme FRANCOIS
Secrétaire de Séance : Mme Chantal MICHEL

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 19
Votants : 19

Convocation adressée le 25 Février 2026

*

AFFAIRE N°5 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE – TRAVAUX DE POSE DE 7 PRISES DE COURANT ET DE 4 CONNECTEURS KITILUM

Rapporteur : M. VILT – Adjoint aux travaux

L'Assemblée est informée que le Syndicat Départemental d'Energie a procédé à l'étude de la pose de 4 prises de courant et de 4 connecteurs d'illumination KITILUM.

Le coût total de l'opération est estimé à **2 643,84 € TTC**.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
APPROUVE le projet de pose de 4 prises de courant et de 4 connecteurs d'illumination KITILUM présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 591,20 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de la commune une subvention d'équipement : calculée selon des dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **1 591,20 €.** Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de séance
Mme Chantal MICHEL

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO 22380